



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014

COMPTE RENDU

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf mars à 11 h 00,

Le Conseil Municipal de PELOUSEY, convoqué par le Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel VARCHON, doyen des membres du Conseil Municipal, puis sous la Présidence de Madame Le Maire - Catherine BARTHELET.

Étaient présents : Mesdames Catherine BARTHELET, Françoise CUSINATO, Stéphanie DENISOT, Alexandra CLAIRONÉ-MOUYOKI, Sylvie NALLET, Marie-Christine THÉVENOT et Messieurs Michel AIROLDI, François BELOT, Sébastien GIACOMINI, Cyril MOULIN, Michel POUZOL, Olivier RACLE, Benoît RICLOUX, Daniel VARCHON, formant la majorité des membres en exercice.

Était absente excusée : Mme Françoise FUMEY (procuration à Madame Stéphanie DENISOT).

Monsieur Olivier RACLE a été désigné comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 11 h 10

Installation du nouveau Conseil Municipal suite aux élections du 23 Mars 2014

Résultats des élections

Inscrits	954
Votants	743
Exprimés	708

Tête de liste	Voix obtenues	Sièges au Conseil Municipal	Sièges à la CAGB
BARTHELET Catherine	542	14	2
MOULIN Cyril	166	1	0

Monsieur Daniel VARCHON, doyen, a fait lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, puis a procédé à l'élection du Maire.

Délibérations

1- Élection du Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins 15
- A déduire (bulletins blanc ou ne contenant pas une désignation suffisante) 2
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés..... 13
- Majorité absolue 7
- Madame Catherine BARTHELET a obtenu 13 voix (treize voix)

Madame Catherine BARTHELET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire.

2- Création des postes d'Adjoints

Vu le code général des collectivités, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création de trois postes d'Adjoints.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

3- Élection des Adjoints

Vu le code général des collectivités, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins 15
- A déduire (bulletins blanc ou ne contenant pas une désignation suffisante) 1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 14
- Majorité absolue 8
- Ont obtenu 14 voix (quatorze voix), soit la majorité absolue et ont été proclamés Adjoints au Maire :
 - Monsieur Daniel VARCHON
 - Madame Stéphanie DENISOT
 - Monsieur Benoît RICLOUX

Informations diverses

Madame Barthelet a remercié tous les électeurs pour leur participation à cette élection municipale, bien meilleure que la moyenne nationale.

En tant que maire sortant, elle a salué le travail de l'équipe municipale précédente ainsi que celui des employés communaux et les a remercié pour leur implication sans faille.

Le Maire a remercié chaleureusement tous les personnes qui ont apporté leur soutien, leur encouragement, leur vote et message de félicitations à sa liste.

Au nom de ses colistiers, elle a exprimé leur volonté de travailler dans un esprit constructif au service de l'intérêt général, de tous les habitants et respectueux de la large confiance qui a été accordée.

Dans cet état d'esprit, ils ont accueilli dans leur équipe Mr Moulin et ensemble, ont décidé de signer une charte de l'élu communal, les engageant tous sur des aspects de confidentialité, d'intégrité et de respect dans leurs missions à venir.

Enfin, le maire a rappelé que les personnes intéressées par le travail en commission ouverte avec les conseillers doivent se faire connaître rapidement, sachant que ces commissions seront constituées lors du conseil du 7 avril.

NB : Madame Barthelet et Monsieur Moulin ont tous deux signalé qu'ils ont adressé un courrier à Mr le Ministre de l'Intérieur, lui demandant de supprimer la nuance politique attribuée à leur liste sachant qu'elles ont été les deux déclarées sans étiquette en Préfecture.

Dates à retenir

- Prochains Conseils Municipaux
 - Lundi 7 Avril 2014 à 20 h 30
 - Lundi 14 Avril 2014 à 20 h 30
 - Lundi 28 Avril 2014 à 20 h 30

Fin de la séance : 12h15